

DELIBERATION N° 7/2021
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 février 2021

Sous la présidence de M. ROULOT, Maire

Présents : M. ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOUI, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, Mme LE ROUX, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED

Excusés et ont donné procuration : M. BOURÉ à M. MENIRI, M. BA à M. FLORIN, Mme BOCK à Mme DANGERVILLE, Mme TIZNITI à Mme BOULET, Mme DIALLO Aïcha à Mme LE ROUX, M. MAISONNEUVE à Mme DUMOULIN

Secrétaire de séance : Mme NAZEF

DIRECTION DE L'EDUCATION

Objet : Attribution Bourse Initiative « Financement d'un PC pour la poursuite d'études »

Monsieur le Maire expose :

Vu la délibération du 28 septembre 2006 portant sur la mise en place des bourses initiatives en faveur des jeunes Limayens,

Vu le projet : « **participation au financement d'un PC pour la poursuite d'études** » présenté par M. Houssam BOUALI

Considérant la nécessité d'accompagner les jeunes dans la réussite de leur projet individuel ou collectif, favorisant ainsi leur capacité d'entreprendre et d'initiative.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'attribuer une bourse initiative d'un montant de 300 € à M. BOUALI Houssam.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

E. ROULOT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Attribution Bourse initiative "Financement d'un ordinateur pour la poursuite d'études"

Date de transmission de l'acte : 19/02/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 19/02/2021

Numéro de l'acte : DELIB-7-2021 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20210210-DELIB-7-2021-DE

Date de décision : 10/02/2021

Acte transmis par : Francine LIENHARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers